



Prime de noel en accident de travail

Par Itarioca65

Bonjour je suis salariè chez une entreprise de livraisons de viandes je etè embouche le 2 avr il 2024 comme chauffeur mais le 23 aveil 2025 pendant une livraisons chez un client j'ai etè agressè par un chien e depuis je suis en accident de travail.

Ma question je viens dw recevoir la prime de noel tout le monde il a reçu 1200 comme premier account e apres avec la fiche de paie de decembre on nous donne le reste de 200 euro

Le probleme que moi en accident de travail il m on donnez 600 euro le RH de la boite il m on dit que la somme reçu se en base le temp de travail que je travaille.

Moi je croie que en accident de travaille j'avais le droit a la totalitè. Je suis dans mon droit au pas???

Par kang74

Bonjour

Cela dépend des conditions exactes de la prime .

Attention à bien comprendre aussi que si l'AT est assimilé pour l'ancienneté et pour les congés à du temps de travail effectif, ce n'est pas du temps de travail effectif pour autant .

Par de là, merci de donner votre CCN, ou le cadre exact de l'octroi de cette prime .